

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 175 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville et EDF dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'obtention du Label "Terre de Jeux".

Le Maire rappelle que par délibération n°300 en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la Convention de partenariat entre la Ville et EDF dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'obtention du Label "Terre de Jeux".

Il explique la nécessité de modifier l'article 3 relatif au Comité de Pilotage chargé de veiller à la bonne mise en œuvre du partenariat.

En effet, suite au départ d'un membre, il est proposé de le remplacer par un autre DGA et d'ajouter le Directeur de la Jeunesse.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'obtention du Label "Terre de Jeux".

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec EDF dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de l'obtention du Label "Terre de Jeux.

DIT que le comité de pilotage est constitué comme suit :

- L' élu Délégué à la jeunesse
- L' élu Délégué à l' éducation
- L' élu Délégué aux actions de sensibilisation liées au handicap
- L' élu Délégué aux services techniques
- Le Directeur Général Adjoint
- Le Directeur des sports de la ville de Rueil-Malmaison
- Le Directeur de la jeunesse
- 1 représentante d' EDF et un ou des experts d' EDF pourra se joindre au comité de pilotage en fonction des sujets évoqués.

AUTORISE le Maire ou l' élu délégué à signer ledit avenant ainsi que tout document s' y rapportant.

ADOPTÉ A L' UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146164A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023